

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE CHLEF
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
NIF : 408016000002025

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En application de l'article 46 de la loi N°23-12 du 06 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et à l'article 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics. Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°04/2026 paru dans les quotidiens nationaux relatif à :

ACQUISITION DE GROUPES ELECTROGENES AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS DE SANTE DE LA WILAYA DE CHLEF

Qu'à l'issue du jugement des offres, il a été obtenu les résultats suivants :

Classement	Fournisseur	NIF	Note de l'offre Technique	MONTANT EN TTC	Délais	Critère de Choix
1 ^{er}	EURL TASSILI MOTORS	001116098906489	57.71	92 820 000.00	04 Mois	L'offre Economiquement la plus avantageuse et Moins disant

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya de Chlef, dans un délai de (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateurs Publics (BOMOP) et les quotidiens nationaux, conformément à l'article 82 du Décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher à la Direction de la santé et de la population de la Wilaya de Chlef, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.